Habilitation préfectorale pour l'ensemble du département de la Gironde

Mail : annonces.legales@medialex.fr

EN RAISON DU 15 AOÛT

Transmettez vos ANNONCES LÉGALES pour VENDREDI 16H

Vie de sociétés

7337413201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonnetan du 1er août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : MADEL.

Siège social : 6 G, chemin de la Combe du Puch, 33370 Bonnetan.

Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire/ Gérance : M. Adrien DELALBRE et Mme Marie DELALBRE, demeurant tous deux 6 G, chemin de la Combe du Puch, 33370 Bonnetan.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis,
La Gérance.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, ***www.actulegales.fr.***

7337959201 - VS

Notaires associés
Saint-Jean-de-Monts
Noirmoutier-en-l'Ile
Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Soullans

CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Mathilde GRAVELEAU, notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée « OCEAN NOTAIRES & CONSEILS », titulaire d'un office notarial à Saint-Jean-de-Monts (Vendée), 13, boulevard Maréchal-Juin, CRPCEN 85087, le 28 juillet 2023, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial portant adjonction d'une société d'acquêts et à titre d'avantage matrimonial des clauses de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux par M. Alan François Jacques Marie LE DROUMAGUET, ingénieur commercial, et Mme Virginie Marie NOEL, employée, demeurant ensemble à Eysines (33320), 29 Bis, rue Emmanuel-Paranteau.

Monsieur est né à Paris 9e arrondissement (75009) le 10 juillet 1973, Madame est née à Bonneville (74130) le 23 novembre 1974, mariés à la mairie de Artannes-sur-Indre (37260) le 12 juillet 2008 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Me Laurent MOUTON, notaire à Versailles (78000), le 16 juin 2008.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française, Madame est de nationalité française, résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

7337448201 - VS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination : VINOLOGIA.

Forme : SAS.

Capital social : 15 020 euros.

Siège social : 16 avenue Saint-Louis, 33520 Bruges.

750832206 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mars 2023, les associés ont désigné à compter du 7 mars 2023 , en qualité de Directeur général Monsieur Frédéric DELMAS, demeurant 16 rue Saint-Louis, 33520 Bruges.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

7337976901 - VS

FABRIQU'A CABANE

SAS au capital de 6 640 euros
Siège Social : Lieu-Dit Petit Madame
Rue Grand Gorry
33430 BAZAS
RCS Bordeaux B 902 603 588

AVIS DE MODIFICATION

En date du 1er août 2023, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du Lieu-Dit Petit Madame, Rue Grand Gorry, 33430 Bazas au 9 Impasse des Mésanges, 14740 Thue et Mue, et ce à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

7337840301 - VS

SCI VOISIN

Société civile immobilière
Au capital de 600 euros
Siège social : 16, rue Albert-Decrais
Bâtiment A
33700 MÉRIGNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 juillet 2023, il a été constitué une société civile immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI VOISIN.

Forme : SCI.

Capital : 600 euros.

Siège social : 16, rue Albert-Decrais, bâtiment A, 33700 Mérignac.

Objet social :

- Acquisition, administration, gestion par location ou autrement et revente de tous immeubles et biens immobiliers ;
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bordeaux.

Gérant : Mme Anne-Sophie VOISIN, domiciliée à Mérignac (33700), 16, rue Albert-Decrais, bâtiment A.

Cession de parts sociales : agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire dans tous les cas statuant à la majorité des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales.

Pour avis,
La Gérante.

7337521001 - VS

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS CALYPSO 175

Au capital de 1 631,20 euros
175, avenue de la Libération
33110 LE BOUSCAT
RCS 309 732 204 RCS Bordeaux

AVIS DE MODIFICATIONS

Selon AGE du 6 juillet 2023, il a été décidé des départs de Mme Francine MACQUET, Mme Françoise PIQUET et de M. Jean-Luc TARIS qui ont cédé leurs parts sociales auprès de Mme Céline PIESSEN et Mme Doreen NORMAND.

Mmes PIESSEN et NORMAND ont été agréée en qualité d'associées au cours de cette même AGE.

En conséquence, l'AGE du 6 juillet 2023 a également acté de la modification du préambule et des articles 6 et 7 des statuts ».

En conséquence l'inscription modificative sera effectuée au RCS du Tribunal de commerce de Bordeaux.

7337920301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Lamothe-Landerron en date du 7 août 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TRACKINFO.

Siège social : 49, impasse du Haras, Lamothe-Landerron (Gironde).

Objet :

- la création de programme informatique ;
- la création et vente d'articles pour animaux et d'articles publicitaires ;
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros.

Président : Mme STEVENS Elizabeth, demeurant 49, impasse du Haras, Lamothe-Landerron (Gironde).

Directeur général : Mme BALESTRI Carole, demeurant 49, impasse du Haras, Lamothe-Landerron (Gironde).

Agrément : en cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis,
Le Président
ou le Représentant légal.

le Républicain

25 cours des Fossés
33210 LANGON
Tél. 05.56.76.21.72 - Fax : 05.56.76.14.67
e-mail: langon@actu.fr - www.actu.fr/le-republicain-sud-gironde
Éditeur : Ludovic ROBET

Société éditrice :
PUBLIHEBDOS SAS
Siège social :
261, rue de Châteaugiron
35000 RENNES
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Louis ECHELARD)

Directeur de publication :
Francis GAUNAND

Directeur général adjoint :
Laurent GOUHIER

Président du directoire :
Francis GAUNAND

Président du conseil de surveillance :
Olivier BONSART

Membres du conseil de surveillance :
Société SIPA
(représentée par Louis ECHELARD),
Dominique BILLARD, Olivier BONSART,
Maud LÉVRIER, Philippe TOULEMONDE

Impression : IMPRAM 22140 CAVAN

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél. 05 56 76 21 72
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com

Directeur de publicité : François VELLY

Annonces légales :
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : **Gironde**

Prix: 1,90 €
Abonnement 1 an : 82,80€

ISSN 1267-0677
Commission paritaire : 0228 C 82718

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

Certifié PEFC

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Avis administratifs

7337535601 - AA

Communauté de communes du Bazadais

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé que, par arrêté, la présidente de la Communauté de communes du Bazadais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 à 18h, soit pendant 31 jours consécutifs.

Elle porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), l'abrogation de 12 cartes communales (Aubiac, Birac, Cazats, Cudos, Gajac, Gans, Lados, Le Nizan, Lignan-De-Bazas, Marimbault, Saint-Côme, Sauviac) et sur l'adoption de 17 Périmètres délimités des abords (PDA) concernant les communes de Bazas, Bernos-Beaulac, Birac, Cauvignac, Cudos, Escaudes, Gajac, Goualade, Grignols, Lados, Lartigue, Le Nizan, Lerm-Et-Musset, Marimbault, Marions, Masseilles, Sauviac, Sigalens.

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Bazadais, situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes du Bazadais, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Bazadais, ainsi que dans chacune des 31 mairies. Le dossier est également consultable et téléchargeable sous forme dématérialisé sur :

Le site internet de la Communauté de communes du Bazadais :
https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/

Le site du registre électronique : https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr

Pendant l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

Portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci ;

Par courrier adressé au président de la Commission d'enquête au siège de l'enquête, situé au siège de la Communauté de communes du Bazadais (situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas) ;

Portées sur le registre dématérialisé, en ligne sur internet :
https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr

Par voie électronique à l'adresse mail suivante :
enquete-publique@cdcdubazadais.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLUI qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et le bilan de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute information relative au contenu du projet soumis à enquête publique peut être demandée à Pierre TIXIER, responsable du service urbanisme & habitat à la Communauté de communes du Bazadais par courriel : urbanisme@cdcdubazadais.fr ou par téléphone 05 56 25 28 81 (du lundi, au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, pendant la durée de l'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes du Bazadais (lieu-dit Coucut, route de Lerm, 33430 Bazas). Il sera en outre, consultable de manière dématérialisée, durant l'enquête publique sur :

Le site internet de la Communauté de communes du Bazadais :
https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/

Le site du registre électronique : https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné les membres de la commission d'enquête :

M. Christian MARCHAIS (cadre bancaire retraité) en qualité de Président de la commission d'enquête ;

Mme Élise Villeneuve (ingénieur généraliste), en tant que membre titulaire ;

M. Pierre PELLOUX (officier de l'armée de terre retraité) en tant que membre titulaire.

M. Pierre PECHAMBERT (membre suppléant), Colonel de l'Armée de Terre, retraité.

La commission d'enquête recevra le public : à la mairie de Aubiac, lundi 18 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Grignols, lundi 11 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 ; la mairie de Bazas, lundi 4 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Grignols, mardi 3 octobre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30 ; la mairie de Bazas, vendredi 15 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30 ; la mairie de Labescau, mardi 26 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Bazas, mercredi 4 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ; la mairie de Lados, lundi 18 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Bazas, samedi 23 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Lartigue, lundi 18 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Bernos-Beaulac, jeudi 7 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30 ; la mairie de Lavazan, vendredi 8 septembre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30 ; la mairie de Bernos-Beaulac, jeudi 28 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Le Nizan, jeudi 7 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Birac, lundi 11 septembre 2023 de 16 h 00 à 18 h 00 ; la mairie de Lerm-et-Musset, jeudi 14 septembre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 ; la mairie de Captieux, jeudi 7 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ; la mairie de Lignan-de-Bazas, vendredi 8 septembre 2023 de 16 h 00 à 18 h 00 ; la mairie de Captieux, lundi 18 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Marimbault, mardi 19 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Cauvignac, lundi 11 septembre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30 ; la mairie de Marions, lundi 11 septembre 2023 de 14 h 30 à 16 h 30 ; la mairie de Cazats, jeudi 21 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Masseilles, mardi 3 octobre 2023 de 10 h 30 à 12 h 30 ; la mairie de Cours-les-Bains, lundi 25 septembre 2023 de 15 h 00 à 17 h 00 ; la mairie de Saint-Côme, lundi 4 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Cudos, lundi 4 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ; la mairie de Saint-Michel-de-Castelnau, jeudi 21 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Escaudes, jeudi 14 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Sauviac, jeudi 28 septembre 2023 de 16 h 00 à 18 h 00 ; la mairie de Gajac, mardi 26 septembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ; la mairie de Sendets, mardi 19 septembre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30 ; la mairie de Gans, vendredi 15 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Sigalens, vendredi 8 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ; la mairie de Giscos, jeudi 7 septembre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 ; la mairie de Sillas, lundi 11 septembre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30 ; la mairie de Goualade, jeudi 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30.

La présidente de la Communauté de communes du Bazadais est responsable de la procédure d'élaboration du projet de PLUi et d'abrogation des 12 cartes communales. Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine est responsable de la procédure relative à l'adoption des 17 Périmètres délimités des abords.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Bazadais (situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas) et sur le site internet de la communauté de communes du Bazadais : https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/ pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi et l'abrogation des 12 cartes communales.

Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

En cas d'accord de la Communauté de communes sur les 17 Périmètres délimités des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, le préfet de région se prononcera par arrêté sur l'adoption des 17 PDA.

Avis administratifs

7337463001 - AA

Commune de LA RÉOLE

Modification de l'adressage

AVIS

La commune de La Réole modifie l'adressage en ce moment même, avec la volonté d'ajouter des numéros d'habitations manquants et de ne modifier les numéros existants qu'en cas de nécessité. Une carte est disponible pour consultation à la mairie (affichage papier et site internet) et à la poste.

Plus d'information auprès du service urbanisme de la mairie de La Réole.